

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Plan local d'insertion et de l'emploi (PLIE) d'Ivry-Vitry**

Prorogation du protocole d'accord

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le protocole d'accord pour la reconduction de l'action du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) a été approuvé par le Conseil Municipal du 20 juin 2007. Il a été défini pour une période de 3 ans.

Depuis 2007, l'ensemble des PLIE d'Ile de France s'est vu imposer, dans le cadre de la gestion des financements du fonds social européen (FSE), une nouvelle organisation et de nouvelles normes de gestion, très contraignantes. Celles-ci alourdissent considérablement le travail administratif et de gestion du PLIE, au détriment de l'action d'insertion proprement dite. Par ailleurs, les financements FSE qui représentent 75 % des recettes du budget du PLIE, connaissent une baisse constante, ce qui a entraîné une diminution du personnel du PLIE et donc de ses capacités d'action.

Malgré ces contraintes structurelles, le PLIE a pu accompagner en 2008, 553 personnes ; il parvient ainsi à maintenir un niveau d'activité similaire à 2007 (576 personnes), malgré la diminution de ses moyens. Le taux de sorties positives (rapport entre les personnes sortant du PLIE avec un emploi ou une formation et l'ensemble des sortants) atteint 57 % en 2008, ce qui reste très élevé pour ce type de structure d'insertion.

L'activité des PLIE au-delà de 2009 va dépendre de différents facteurs et décisions de l'Etat et de l'Union européenne. En plus de la diminution des fonds FSE, une réorganisation complète des PLIE d'Ile de France via une mutualisation des structures d'animation et de gestion est en préparation, sans que l'Etat ait fourni à ce jour d'instructions détaillées. A l'heure actuelle, une départementalisation des « SAG » (structures d'animation et de gestion) des PLIE du Val de Marne est envisagée, mais reste à valider du point de vue de sa faisabilité juridique, et des conséquences sur l'activité des PLIE.

Du fait de ces importants changements et du retard de l'Etat dans la communication de directives précises qui empêchent d'anticiper précisément les évolutions à venir, l'Etat va proroger d'un an, par avenant, le protocole d'accord 2007/2009, afin de laisser le temps au PLIE d'Ivry-Vitry de faire face à ce nouveau contexte en gestation. La ville de Vitry-sur-Seine a validé cette décision. Les autres financeurs devant apporter leur signature au document chacun pour ce qui le concerne, après l'engagement des deux villes.

Compte tenu de la contribution du PLIE à l'insertion des populations d'Ivry et de Vitry dans un contexte de crise économique et sociale qui devrait entraîner un accroissement des besoins, je vous propose :

1. de valider cette prorogation pour l'année 2010 afin de permettre au PLIE de poursuivre les actions initiées et de faire un point précis sur sa situation et les conséquences des nouvelles organisations en cours au niveau départemental,
2. de reconduire pour l'année 2010 le versement de la subvention de la Ville au PLIE, d'un montant de 67 000 €

Un bilan détaillé de la situation sera établi fin 2010 afin d'aider la Ville et les partenaires du PLIE à décider des modalités de poursuite de son activité.

P.J. : avenant

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Plan local d'insertion et de l'emploi (PLIE) d'Ivry-Vitry**

#### **Prorogation du protocole d'accord**

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

vu la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999, relative au développement des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE),

vu l'instruction DGEFP n°2009-22 du 8 juin 2009 relative aux modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes de Fonds social européen (FSE), pour la période 2007 - 2013,

vu sa délibération du 20 juin 2007 approuvant le protocole d'accord portant sur la période 2007/ 2009 jusqu'au 31 décembre 2009,

considérant qu'une réorganisation complète des PLIE d'Ile-de-France est en préparation,

considérant que l'Etat va proroger d'un an le protocole d'accord 2007-2009 afin de laisser le temps au PLIE d'Ivry/Vitry de faire face à ce nouveau contexte en gestation,

considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre l'action engagée par le PLIE,

vu l'avenant, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant au protocole d'accord 2007/2009 relatif à la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) d'Ivry/Vitry le prorogeant jusqu'au 31 décembre 2010 et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que la subvention de la Ville au PLIE s'élève à 67 000 € pour l'année 2010.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 19 AVRIL 2010  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 19 AVRIL 2010